

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Porter à connaissance sous réserve du dépôt d'un permis de construire pour l'extension du bâtiment B avec modif. des installations + Changement de seuil ICPE pour les rubriques 2560 et 2565 avec le passage d'autorisation à enregistrement.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALMONT FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. FAYET François, Directeur de sites

RCS / SIRET

3 5 1 4 2 5 9 2 1 0 0 0 2 7

Forme juridique

Société par actions simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

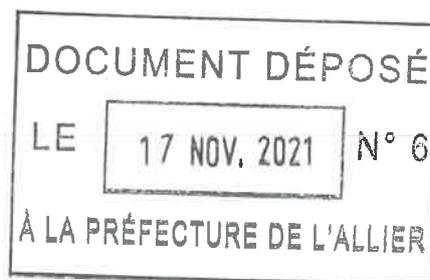
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	L'arrêté n° 4251/07 du 05 décembre 2007 autorise l'exploitation d'une installation de traitement de surface par voie chimique, d'une cabine d'application de poudre et cuisson, et d'un atelier de travail mécanique des métaux par la société VALMONT FRANCE. Le projet consiste à l'extension des installations existantes et au passage du seuil d'autorisation au seuil d'enregistrement suite à la modification de la nomenclature ICPE.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'exploitant souhaite informer d'un projet de modifications/extension de ses installations existantes et de modifier son classement ICPE suite au changement de seuil de la nomenclature ICPE.



#### **4.2 Objectifs du projet**

- Modification des installations de traitement de surface (rubrique 2565) avec l'intégration d'un système de régénération des effluents de l'installation de traitement de surface
- Modification des installations d'application de peinture poudre (rubrique 2940) avec la mise en place d'une seconde cabine de peinture pour pouvoir peindre les mâts « bord de mer » notamment
- Mise à jour des informations concernant la rubrique 2560 : La puissance autorisée de 700 kW en 2007 se basait sur l'utilisation maximale de la puissance en fonction des factures d'énergie, et non sur la puissance réellement installée. La société Valmont n'a pas modifié ses capacités depuis 2007.
- Changement de classement ICPE

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet consiste à agrandir le bâtiment B du site. Pour cela, un permis de construire sera déposé prochainement. Un dossier complet avec plans et explications sous forme d'un porter à connaissance accompagne cette demande d'étude au cas par cas.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'ensemble des informations est disponible dans le dossier de porter à connaissance joint à cette demande d'étude au cas par cas.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà soumis au régime de l'autorisation pour les rubriques 2560-1 Travaux mécanique des métaux et alliages, et 2565-2 Traitement de surface par voie chimique. A noter que, suite à la modification de la nomenclature ICPE en novembre 2017 et avril 2019 et, le site relève désormais du seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique 2565 et 2560.

Un permis de construire sera prochainement déposé pour le projet d'extension du bâtiment B.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'arrêté n°4251/07 du 5 2007 indique une puissance totale de 700 kW qui se basait sur l'utilisation maximale de la puissance en fonction des factures d'énergie, et non sur la puissance réellement installée. La société Valmont na pas modifié ses capacités depuis 2007. La puissance réelle installée depuis 2007 est de 1200kW. Extension du bâtiment B par une structure pour le système de régénération (130 m2 env.) et prolongement du bâtiment pour le poudrage peinture (436 m2 environ)	1200 kW 567 m2 environ

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

VALMONT FRANCE  
USINE DE CHARMEIL  
ZI LES MARTOULETS  
BP 1  
03110 CHARMEIL

Parcelles cadastrales :  
Sur la commune de CHARMEIL,  
feuille 000 AK 01, Parcelle 143 - 147  
- 153 - 156 - 160- 164 - 165  
Sur la commune de Saint-Remy-en-  
Rollat, Parcelle ZS 37.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 2 3' 2 5" 44 Lat. 4 6° 1 0' 2 4" 47

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site a fait l'objet d'une demande d'autorisation réalisée en 2006. Ce dossier comprend une étude d'impact. Le porté à connaissance présent en annexe analyse les impacts du projet sur l'environnement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : ZNIEFF de type I à environ 700 m à l'Est du site (Identifiant : 830005433 - VAL D'ALLIER VICHY - PONT DE CHAZEUIL) ZNIEFF de type II à environ 600 m à l'Est du site (Identifiant : 830007463 - LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par l'arrêté de protection biotope la plus proche est situé à 1,2km à l'Est du site (Identifiant : FR3800783 - Rivière Allier)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, régional ou réserve n'a été identifié à proximité du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Allier est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche identifié est le Château du Chambon (Id : 2584001) implanté à environ 2,5 km au nord du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été identifié à proximité du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat sont couvertes par 2 PPRN Inondation : - 03DDT19980002 - PPR - Rivière Allier (8 communes) - Approuvé le 26/07/2001; - 03DDT20180001 - PPRI Allier agglomération Vichy - Approuvé le 17/10/2018. Elles sont également couvertes par un PPRN mouvements de terrain : 03DDT20060023 - PPR Retrait-Gonflement d' Argile approuvé le 22/08/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de donnée BASIAS, le site en activité est la Chaudronnerie Industrielle SERMETO (Id : AUV0301218). La date de première activité indiquée est 24/02/1972.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans le périmètre de protection des sources minérales du bassin de Vichy suivant le décret du 17 avril 1930. Le site est en dehors des périmètre de protection des captages AEP associés aux communes Charmeil, Saint-Remy-en-Rollat et Vendat. Des puits, forages et sources sont présents à proximité du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'a été identifié à proximité du site.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - à environ 800 m à l'Est du site, Directive Habitat Id : FR8301016 - Vallée de l'Allier sud - à environ 1 km à l'Est du site, Directive Oiseau - Id : FR8310079 - Val d'Allier Bourbonnais.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche identifié est le Château du Chambon (Id : 2584001) implanté à environ 2,5 km au nord du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est raccordé au réseau AEP de la commune. Aucun prélèvement dans le milieu naturel n'est réalisé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant. Aucun impact supplémentaire que ceux présentés dans le dossier initial ne sera causé par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà existant. Aucun impact supplémentaire que ceux présentés dans le dossier initial ne sera causé par le projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PRRT pour la commune de CHARMEIL.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de CHARMEIL est concerné par des PPRN inondation, mouvement de terrain et retrait-gonflement d'argile. Le site est implanté en dehors de la zone inondable et dans une zone d'aléas moyen pour le gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de l'augmentation du trafic routier., voire diminuera le nombre de camions nécessaire d'au moins 100 camions/an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est implanté le long d'une voie ferrée et à proximité d'une route départementale et de l'aérodrome de Vichy-Charmeil qui sont des sources de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre des rejets atmosphériques. Pas de changement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents industriels sont recyclés ou stockés sur site avant d'être récupérés par la SAVAC. Ils sont ensuite envoyés dans un centre autorisé à traité les eaux de nettoyage, vidange exceptionnelle des bains.  Le projet d'installation d'un système de régénération des bains réduira les effluents industriels d'environ 100 m3 au profit de boues en quantité limitée qui seront envoyées dans un centre agréé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées provenant des sanitaires, pas de changement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de déchets supplémentaires. L'essentiel des déchets de production actuels sont les eaux polluées issues des bains de traitement et la ferraille. Le site est également à l'origine de déchets assimilés à de ordures ménagères tels que le papier et carton. Le projet d'installation d'un système de régénération des bains réduira les effluents industriels d'environ 100 m3 au profit de boues en quantité limitée qui seront envoyées dans un centre agréé.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de l'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône Alpes ne recense pas de projet sur la commune de CHARMEIL.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un porté à connaissance est disponible en annexe pour détailler le projet et ses effets sur les milieux. Il permet de mettre à jour l'étude d'impact réalisée en 2007 dans le cadre du dossier de demande d'autorisation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porté à connaissance disponible en annexe démontre le caractère non substantiel du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- dossier de porter à connaissance

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHARMEIL

le. 09/11/2021

Signature

